



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

ARRÊTÉ MUNICIPAL ROUTE BARREE ROUTE DU BERJOUX N ° 35

Le Maire de la commune d'UZER,

Vu :

- la demande présentée par M. CERVINI Dimitri domicilié chemin de l'olivette à Rochemaure 06.80.53.69.71 dimi.cervini@live.fr
 - Le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et
 - VU le code de la route
 - VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi 8-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983
 - VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route
 - VU les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation
- CONSIDERANT qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux au 80 route du Berjoux 07110 UZER.

ARRETE

Article 1: Afin de permettre le déchargement de matériaux, le camion de la société GEDIMAT, domiciliée au Teil (Avenue de l'Europe Unie) 04.75.52.25.66 est autorisé à stationner au 80 route du Berjoux :

Le mardi 5 décembre 2023 de 8h30 à 12h00.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du déchargement.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par le demandeur ou la société GEDIMAT.

Article 4 : La voirie devra être laissée en parfait état.

Article 5 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation transmise.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- la gendarmerie de Largentière
- M. CERVINI Dimitri



Fait à Uzer, le 28/11/2023

Le MAIRE
Yves AUBERT